

MUTATIONS 2023 DES MAÎTRES CONTRACTUELS DU 2ND DEGRE

Demande d'inscription au mouvement INTRA-ACADEMIQUE de l'académie de NANTES (PAYS DE LA LOIRE)

Le dossier (sauf pour les demandes de réintégration suite à disponibilité) est à renvoyer [par le chef d'établissement actuel](#) à l'intention du Président de CDE du département d'origine au plus tard pour **le JEUDI 19 JANVIER 2023**.

NOM USUEL (en majuscules)	
NOM PATRONYMIQUE (NOM DE NAISSANCE)	
PRENOM	
DISCIPLINE DE CONTRAT	

📍 DEPARTEMENT D'ORIGINE

44 – Loire-Atlantique
 49 – Maine-et-Loire
 53 – Mayenne
 72 – Sarthe
 85 – Vendée

📍 MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2023

- Demande de **MUTATION** dans l'académie de Nantes
 Demande de **PREMIER EMPLOI** en contrat définitif
 Demande de **REINTEGRATION** dans l'académie de Nantes après une période de disponibilité

📍 VŒUX

▶ Département(s) souhaité(s)

44 – Loire-Atlantique
 49 – Maine-et-Loire
 53 – Mayenne
 72 – Sarthe
 85 – Vendée

▶ Vous recherchez

un emploi à temps complet
 un emploi à temps partiel pour une quotité minimale de heures

Si vous demandez votre participation au mouvement de l'emploi 2023 dans plusieurs départements de l'Académie, vous ne réalisez qu'un seul dossier et vous cochez toutes les cases nécessaires. Votre dossier doit être envoyé uniquement à votre DDEC d'origine par l'intermédiaire de votre chef d'établissement

Aucun dossier ne doit être envoyé directement aux autres départements de l'académie.

REMARQUES IMPORTANTES

📍 La codification de votre demande (priorité) sera attribuée par la Commission de l'Emploi en référence aux textes en vigueur sur l'organisation de l'emploi des maîtres.

📍 Ce dossier de demande d'inscription au mouvement 2023 ne dispense en aucun cas de l'envoi ultérieur **d'un dossier de candidatures** lors de la publication des postes **entre le 31 mars et le 12 avril 2023**.

Les informations recueillies dans ce dossier seront enregistrées dans un fichier informatique par les services de votre DDEC et par le pôle Ressources Humaines de l'URADEL (Enseignement Catholique des Pays de la Loire) pour les besoins du mouvement de l'emploi 2023. Elles sont conservées pendant un an après la rentrée scolaire 2023.

Conformément à la RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

1. VOTRE IDENTITE

CIVILITE			
NOM D'USAGE (en majuscules)		NOM PATRONYMIQUE (NOM DE NAISSANCE)	
PRENOM		DATE DE NAISSANCE	

ADRESSE			
CODE POSTAL		LOCALITE	
TELEPHONE		TELEPHONE PORTABLE	
COURRIEL			

2. VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

NOM DE VOTRE ETABLISSEMENT ACTUEL (établissement principal)			
CODE POSTAL		LOCALITE	

DISCIPLINE DE CONTRAT			
AUTRES DISCIPLINES ENSEIGNEES			

NATURE DE VOTRE CONTRAT	<input type="checkbox"/> CONTRAT DEFINITIF	<input type="checkbox"/> CONTRAT PROVISOIRE	<input type="checkbox"/> REINTEGRATION
DATE DE VOTRE CONTRAT			

POSTE OCCUPE	<input type="checkbox"/> TEMPS COMPLET	<input type="checkbox"/> TEMPS INCOMPLET	<input type="checkbox"/> TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION
--------------	--	--	---

COMPOSITION DE VOTRE SERVICE	REPARTITION HORAIRE (hors HSA)				
<i>Disciplines enseignées</i>	COLLEGE	LGT	LP	Post-Bac	TOTAL
HORAIRE TOTAL DU SERVICE					

VOTRE ECHELLE DE REMUNERATION		VOTRE ECHELON	
Votre ancienneté de service, d'enseignement, de direction ou de formation dans l'enseignement privé sous contrat et dans l'enseignement public (article 5.5.2) au 01/09/2022			

3. MOTIF DE VOTRE DEMANDE

IMPERATIF FAMILIAL (« rapprochement de conjoint ») ou IMPERATIF LIE A LA VIE RELIGIEUSE

Joindre obligatoirement à votre dossier toutes les pièces justifiant le motif de votre demande.

« Rapprochement de conjoint » : livret de famille ou attestation d'un PACS signé avant le 31/12/2022 + attestation employeur conjoint (si votre conjoint travaille dans l'enseignement catholique, indiquer sur papier libre le nom et la commune de l'établissement) ou décision de justice précisant les modalités de résidence et de garde des enfants si parents séparés.

Règle CAE des Pays de la Loire : la priorité pour « impératif familial, rapprochement de conjoint » est accordée si la distance qui sépare les lieux d'activité professionnelle des 2 conjoints excède 50 km

IMPERATIFS MEDICAUX DE L'INTERESSE, DE SON CONJOINT, D'UN ENFANT OU ASCENDANT

Joindre obligatoirement à votre dossier un certificat médical établi dans le mois qui précède la demande (liste sur le site de l'ARS des Pays de la Loire : www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/consulter-la-liste-des-medecins-agrees-en-pays-de-la-loire)

DEMANDE D'UN GROUPEMENT DES SERVICES

(uniquement pour les enseignants exerçant sur au moins 3 établissements en dehors d'un ensemble scolaire)

1ERE NOMINATION EN CONTRAT DEFINITIF

(lauréats de concours 2022 ou reports années précédentes ou renouvellement année de stage)

RECHERCHE D'UN TEMPS COMPLET (si actuellement à temps incomplet)

NECESSITE D'UNE MUTATION SUITE A UNE RECONVERSION

CONVENANCES PERSONNELLES (à préciser éventuellement)

.....

DATE		SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT	
------	--	---------------------------	--

PARTIE RESERVEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

RECU ET REMIS COPIE A L'ENSEIGNANT LE		VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT	
---------------------------------------	--	------------------------------	--

Toute demande de mutation nécessite que l'emploi occupé en 2022/2023 soit déclaré comme susceptible d'être vacant par le chef d'établissement lors de la déclaration des emplois en mars 2023 pour publication en mars-avril 2023. C'est la raison pour laquelle vous devez informer votre chef d'établissement de votre demande et lui faire viser votre dossier.

Les dossiers devant être retournés au plus tard **pour le 19 janvier 2023** auprès des commissions de l'emploi, il est donc prudent de remettre votre dossier à votre chef d'établissement avec un laps de temps suffisant pour permettre le traitement et l'envoi.

Si votre emploi s'exerce sur plusieurs établissements, vous devez uniquement remplir un dossier sur votre établissement principal. Par courtoisie, pensez néanmoins à informer vos autres chefs d'établissement de cette intention.